



together possible.

Termes de références consultation Pour la cartographie des activités illégales dans l'unité forestière d'aménagement 10 007

Introduction

Le Cameroun dispose d'un arsenal juridique et réglementaire assez élaboré en matière de gestion durable des forêts. Les lois et textes subséquents sont soit généraux et couvrent la gestion forestière dans tous ses aspects, soit spécifiques aux domaines forestiers. D'après la loi N°094/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche le domaine forestier national est constitué d'un domaine forestier non permanent c'est-à-dire constitué de terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières et d'un domaine forestier permanent constitué de terres définitivement affectées à la forêt et/ou à l'habitat de la faune..

C'est dans cette dernière catégorie que l'on retrouve les concessions forestières

Elles sont classées par un acte réglementaire qui fixe objectifs qui sont notamment de production et qui tient compte de l'environnement social des populations autochtones qui gardent leurs droits normaux d'usage. Toutefois ces droits peuvent être limités soumis à des fortes restrictions s'ils sont contraires aux objectifs assignés à ladite forêt. C'est le cas dans les concessions forestières dans lesquelles les activités telles que la création des champs et plantation les feux de brousse, la chasse non autorisée, la création des villages... sont formellement interdites

Courant de trois dernières années, il ressort de différents rapports de suivi et de contrôle forestier que certaines concessions forestières sont progressivement envahies par les activités illégales qui risquent à moyen terme compromettre la gestion durable dans les concessions forestières

Dans le cadre de respect des dispositions de la loi sur les usages réglementaires des populations locales et la protection des usages liés aux populations autochtone dans les concessions forestières, Le WWF envisage donc de s'attacher les services d'un Consultant, en vue de la cartographie des activités illégales dans les UFA autour du parc de Lobeke, plus spécifiquement dans l'unité forestière d'aménagement (UFA) 10 007 dans la région de l'Est Cameroun, département de la Boumba et Ngoko

1. Objectif

L'objectif global est de cartographier des activités illégales dans la concession 10 007 située à la périphérie du parc national de Lobeke

2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il est question de :

- Recenser à partir des documents de gestion de l'UFA les usages reconnus et interdits aux populations locales et autochtone
- Tenir des réunions avec l'entreprise, les autorités et les membres du comité paysan forêt pour dresser une liste des activités illégales dans la concession forestière

- Visiter forêt, pour localiser et décrire les activités illégales.

3. Résultats attendus

A la fin de la mission, il est attendu le consultant devra produire ;

- Un rapport sur les activités illégales en relation avec les populations locales avec de propositions de gestion inclusive des cas observés.

4. Approche

La présente consultation se déroulera suivant la méthodologie ci-après :

- Une recherche et revue documentaire sur les usages communautaires dans les concessions forestières ;
- Des entretiens auprès des personnes ressources de l'administration forestière, des comités paysans forêts, des populations autochtones, du personnel de l'entreprise forestière
- Descente dans l'UFA pour localiser et décrire les activités illégales
- Production d'un draft de rapport suivie de sa restitution
- Production rapport final comportant les activités illégales (localisation et description).

5. Durée et chronogramme des activités

La consultation devra se faire sur une durée de 15 (quinze) jours de travail effectif, comprise entre le 5 au 20 juillet 2020.

Le consultant devra fournir un chronogramme d'activités sur la base de l'approche et pour la période susmentionnée.

6. Profil du Consultant

Les consultants intéressés doivent être autonomes et innovant, possédant entre autres les qualifications suivantes

- Avoir au moins Bac + 5 en science forestière, sociale ou environnemental avec une expérience confirmée dans les domaines de la gestion environnementale et sociale et de la gestion durable des forêts
- Avoir au moins 10 années d'expérience pertinentes, de préférence dans une institution gouvernementale ou non gouvernementale, internationale ou sous régionale, de gestion environnementale et sociale et de la gestion durable des ressources naturelles
- Avoir une bonne connaissance du milieu biophysique et du contexte socio-économique de la zone de travail ;
- Avoir déjà conduit des travaux similaires ;
- Avoir des capacités à communiquer oralement et par écrit en français ou en anglais ; Maîtrise de l'application informatique standard (Windows, Word, Excel, GIS., PowerPoint).

7. Supervision

La supervision des travaux sera assurée par le coordonnateur du programme forêt et climat du WWF Cameroun

8. Expression d'intérêt

Les candidats intéressés doivent soumettre, au plus tard le 30 juin 2020 un dossier de candidature composé ainsi qu'il suit :

- Un curriculum vitae détaillé, explicitant les compétences pour la mission ;

- Une offre méthodologique (max 01 page) explicitant la compréhension de la mission et la description de la manière de la conduire,
- Une offre financière détaillée, mentionnant les prix unitaires et quantités proposées, per diem, tous frais de déplacements

La date estimée de fin de la consultation est fixée au **30 juillet 2020**.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés en un seul document et un seul mail à l'adresse : recruit-cam@wwfcam.org

Bien vouloir indiquer comme objet du mail : "**Consultation usages illégaux**".

Merci d'avance de votre intérêt. Veuillez noter que si vous n'avez pas été contacté trois (2) jours après la clôture, considérez que votre offre n'a pas été sélectionnée